



Votre Maire,  
Michel MANSOUX

Mai 2021

Toute l'actualité sur [luzarches.net](http://luzarches.net)

### AGENDA

#### Mai

Fête des voisins :  
**Reportée au 24 septembre 2021**

07 et 21 mai : permanence CIAS—parvis de la Mairie

#### Juin

04 au 08/06 : Fête foraine  
en attente du retour de la Préfecture

04/06 : Permanence du CIAS—Parvis de la Mairie

04/06 Feu d'artifice  
**Annulé par décision préfectorale**

09/06 : Collecte des encombrants

13/06 : Course « La Luzarchoise »  
13/06 « Bougeons avec nos associations »

18/06 : Permanence CIAS—parvis de la Mairie

19/06 : Kermesse dans la cour de l'école élémentaire

21/06 : Fête de la musique :  
**En attente du retour de la Préfecture**

02/07 : Permanence CIAS—parvis de la Mairie

 27 mai au 08 juin : Fermeture du bureau de poste de Luzarches

#### Contactez-nous :

Le Maire, Michel MANSOUX :  
[michel.mansoux@luzarches.net](mailto:michel.mansoux@luzarches.net)

Services à la population : 01.30.29.54.54  
[mairiedeluzarches@luzarches.net](mailto:mairiedeluzarches@luzarches.net)

Service urbanisme :  
[urbanisme@luzarches.net](mailto:urbanisme@luzarches.net)

Police Municipale : 06 89 13 61 68

Conseil des sages :  
[conseildessages@luzarches.net](mailto:conseildessages@luzarches.net)

### URBANISME & TRAVAUX : Rappel des formalités à l'approche de l'été !

Vous envisagez d'effectuer des travaux sur votre propriété cet été ? Selon la nature, l'importance et la localisation de votre projet, vous avez peut-être besoin d'une autorisation d'urbanisme : permis de construire, de démolir... ou déclaration préalable.

Si toutes les constructions sont soumises à l'obtention d'une autorisation préalable, il en est de même pour tous les travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction : pose ou rénovation d'une clôture, de toiture, ravalement de façade, aménagement des combles, ouverture d'une fenêtre, changement de la couleur des menuiseries... mais également création d'une extension, installation d'un abri de jardin...

Selon votre secteur d'habitation, vos travaux peuvent être soumis également à l'accord préalable de l'Architecte des Bâtiments de France qui dispose d'un mois pour donner son avis qui doit être impérativement respecté.

Ainsi, les délais d'instruction des demandes d'autorisation varient de 1 à 3 mois. Anticipez ! À défaut, vous serez en infraction et vous vous exposez à des poursuites.

**Dans tous les cas, vos projets doivent respecter la règle d'urbanisme : le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette réglementation vise à préserver notre cadre de vie et l'harmonie paysagère de notre environnement.**

Pour savoir si vous devez déposer une demande d'autorisation, contactez le service urbanisme :

Mail : [urbanisme@luzarches.net](mailto:urbanisme@luzarches.net)

Tél. : 01 30 29 54 55

Pour consulter la règle et le Plan Local d'Urbanisme : <https://luzarches.net/services-et-demarches/cadre-de-vie/urbanisme>.

Pour télécharger les imprimés de demande d'autorisation :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



## LA LUZARCHOISE : À VOS BASKETS !



La prochaine édition de la course « *La Luzarchoise* », labellisée par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) en catégorie « hors stade », se déroulera dans la matinée du dimanche 13 juin 2021.

Vous avez 10 ans et + ?

Il y a une course pour vous !

- **De 10 à 13 ans** 🏃 1,5 km  
Inscription : 2 € 🏃 Départ à 9h15
- **De 14 à 99 ans** 🏃 5 km  
Inscription 5 € 🏃 Départ à 9h 45
- **Pour les sportifs confirmés** 🏃 10 km  
Inscription 10 € 🏃 Départ à 9h 45

Ouverture des inscriptions le mercredi 5 mai 2021

### APPEL AUX BENEVOLES :

Nous recherchons des commissaires de course, des bénévoles au ravitaillement, pour la distribution des dossards, etc... Rejoignez-nous !

Contact : [michel.zeppenfeld@luzarches.net](mailto:michel.zeppenfeld@luzarches.net)

### « BOUGEONS AVEC NOS ASSOCIATIONS » !

Dimanche après-midi, 13 juin, venez à la rencontre de nos associations !

Elles vous feront découvrir dans la joie et la bonne humeur, de manière ludique, leur activité. Les participants se verront remettre un « *pass associatif* » qui leur permettra de pratiquer 4 activités au minimum. À l'issue de la journée, les « pass » validés pourront être déposés dans une urne. Un tirage au sort permettra de gagner, entre autres, une réduction de 30 € sur une adhésion auprès d'une association participante. RdV sous la halle à 14 h pour la remise du « pass associatif ».

Venez nombreux !

## Un litige, un souci de voisinage ? Pensez au conciliateur de Justice !

Il suffit de peu de chose, d'un litige avec un artisan, un achat en ligne, de dysfonctionnements avec un fournisseur internet, d'un voisin bruyant, un arbre gênant, une clôture qui empiète sur votre propriété ou d'un dépôt de garantie qui tarde à être rendu pour que la vie devienne plus difficile.

Autant de petits ou grands soucis de la vie quotidienne qui peuvent trouver une solution sans passer par le Tribunal.

En effet, il existe un moyen simple, rapide, gratuit et efficace de résoudre le problème : le **conciliateur de Justice**.

Il ne rend pas la justice, ne dit pas le droit même s'il doit en avoir l'expérience, mais il permet de réunir les parties pour trouver une solution amiable au litige qui les oppose.

Le Conciliateur n'est ni un juge ni un enquêteur (même s'il peut se rendre sur place, si nécessaire, pour constater les faits) ni un conseiller juridique. Il intervient à la demande, soit d'un particulier soit du Tribunal d'Instance, et dans le seul but de trouver un accord par le dialogue et la concertation. Son rôle n'est pas de savoir qui a raison mais d'essayer de trouver une solution qui puisse satisfaire les deux parties.

Depuis le début de l'année 2021, notre conciliatrice a été saisie pour 15 dossiers dont 3 ont d'ores et déjà trouvé une issue amiable.

### Vous souhaitez saisir un conciliateur de Justice ?

La mairie de Luzarches accueille les permanences de Madame Roussel, conciliatrice de Justice.

Pour prendre rendez-vous, remplissez un formulaire de contact

## EN BREF

### ÉLECTIONS

Les prochaines élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. Pour voter, vous avez jusqu'au 14 mai 2021 pour vous inscrire sur les listes électorales.

Pour vérifier votre inscription et votre bureau de vote : <https://www.service-public.fr/.../services-en-ligne.../ISE>

### Vous êtes électeur et souhaitez vous impliquer lors des élections ? Devenez assesseur !

Une partie de la journée, vous participerez à l'organisation des opérations de vote. À l'issue du scrutin, vous veillerez au bon déroulement du dépouillement.

Pour candidater ou pour toute demande d'informations complémentaires :

Tel. : 06 22 71 33 39

Mail : [benoit.berdoux@luzarches.net](mailto:benoit.berdoux@luzarches.net)

### COVID-19 - VACCINATION

Vous êtes éligibles à la vaccination ?

Prenez rendez-vous au centre intercommunal de vaccination de Viarmes sur

Doctolib : [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

